



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Direction de la scolarité

Ref : CFVU2021/21-0704

CFVU DU 8 JUILLET 2021

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA CRÉATION DE LA « CERTIFICATION ÉTUDIANT-COMPAGNON POUR DES ÉTUDIANTS EN EXIL ».

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 8 juillet 2021 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Etant préalablement exposé que :

Cette certification organisée en partenariat avec le réseau universitaire AIME (Collectif universitaire pour l'Accueil et l'Insertion des Migrant.e.s et des Exilé.e.s) relève de l'engagement étudiant dont l'objet est l'accompagnement d'étudiants en exil par des étudiants du site bordelais. Les compagnons reçoivent une formation théorique, sont suivis et accompagnés par le réseau AIME dans le cadre du compagnonnage auprès des réfugiés. Les étudiants ayant obtenu la certification voient valoriser leur engagement auprès de leur établissement de rattachement. Cette valorisation prend des formes différentes selon les établissements.

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) LA CRÉATION DE LA « CERTIFICATION ÉTUDIANT-COMPAGNON POUR DES ÉTUDIANTS EN EXIL ».**
- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 09/07/2021*

| | |
|-------------------------------|-----------|
| Nombre de membres présents | 16 |
| Nombre de membres représentés | 12 |
| Nombre d'abstentions | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés | 28 |
| Nombre de votes pour | 28 |
| Nombre de votes contre | 0 |

Le Président de l'Université Bordeaux
Montaigne,

Signé

Lionel LARRÉ.